

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 28 mars 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 16

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Florian WARGNIER, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : Eric BOUVARD a donné pouvoir à Martine AZIZ-GUILLEMOT, Mathilde ETIEVANT a donné pouvoir à Nicole PICHAT

Absents excusés : Rémy CRETIN, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Coralie PERSIANI, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Date d'envoi de la convocation : 15/03/2024

Délibération n° 2024-15 Affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités locales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction M57 applicable au budget principal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20240328-D202415-DE

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	986 250,36 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	100 000,00 €
Résultat de clôture à affecter	1 086 250,36 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	1 383 363,89 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	452 877,48 €
Résultat comptable cumulé	1 836 241,37 €
Dépense engagées non mandatées	1 990 851,00 €
Recettes d'investissement restant à recouvrer	608 130,00 €
Solde des restes à réaliser Besoin réel de financement	-1 382 721,00 €
Besoin réel de financement	453 520,37 €




Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'affecter le résultat

- article 002 Résultat de fonctionnement reporté : 360 000 €
- article 001 Résultat d'investissement reporté : 1 836 241. 37 €
- article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 726 250.36 €

A Montanay, le 2 avril 2024

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 4 10 41 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20240328-D202415-DE